

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.147

L'An deux Mille Douze, le 9 novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PATRUX représenté par M. FILOCHE

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Madame Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : VENTE DU FONCIER RUE DU COL VERT POUR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS AIDES A LA SARL « RDV » - DATE BUTOIR DECALEE

RAPPORTEUR : Mme BARRAUD DUCHERON

VOTE : UNANIMITE

Par une délibération n° 11.125, en date du 20 juin 2011, et par une délibération n° 11-157 en date du 10 novembre 2011, le conseil municipal a décidé d'aliéner la parcelle cadastrée section BH n° 1451, située rue du Col Vert à Royan, en vue de la construction d'un programme immobilier, comprenant 11 (onze) maisons individuelles et 16 (seize) logements sociaux avec le paiement, selon les modalités suivantes :

§ 60 % du prix par 11^{ième} à chaque vente des maisons du programme privé. En tout état de cause, au plus tôt avant la fin de l'année 2011 et au plus tard dans les 12 mois suivant la signature de l'acte authentique de vente

§ 40 % concomitamment avec la signature de l'acte de vente en VEFA à Habitat 17, étant précisé que si cette vente n'était pas réalisée au 31 décembre 2012, la vente serait résolue au profit de la Ville de Royan pour toute la superficie du terrain destiné au programme social en VEFA.

Par un courrier en date du 11 octobre dernier, la SARL RDV a informé la Ville de ROYAN qu'en ce qui concerne :

- Pour la partie sociale du projet, que des retards successifs à la fois dans le financement de l'Office Départemental Habitat 17 et dans l'instruction du PLU de ROYAN, rendent impossible la signature pour la fin de cette année, comme initialement prévue
- Pour les Maisons individuelles, le programme connaissant commercialement des difficultés, en partie dû au durcissement de la loi SCELLIER, une adaptation des ventes doit être menée avec deux bailleurs sociaux afin, qu'éventuellement, une opération en accession sociale à la propriété soit montée.

Pour ces raisons, la SARL RDV demande que la date butoir des accords sur le foncier soit reportée au 31 décembre 2013, étant précisé que les autres clauses relatives au règlement du prix restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier la délibération n° 11.125 du 20 juin 2011 concernant la vente par la commune à la SARL RDV de la parcelle cadastrée section BH n° 1451, située rue du Col Vert à Royan, en ce sens que le paiement du prix intervienne de la manière suivante :

- 60 % du prix par onzième à chaque vente des maisons du programme privé, au plus tard le 31 décembre 2013

- 40 % concomitamment avec la signature de l'acte de vente en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) à Habitat 17, étant précisé que si cette vente n'était pas réalisée au 29 mars 2013, la vente serait résolue au profit de la Ville de Royan pour toute la superficie du terrain destiné au programme social en VEFA.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir
- de désigner Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à Royan, 4 avenue de Pontaillac, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 novembre 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



MAIRIE DE ROYAN

A l'attention de Monsieur le Député Maire

80, avenue Pontailac

17200 ROYAN

La Rochelle, le 11 octobre 2012

N/Réf : 1103 – ROYAN – EV/LN

Objet : Projet immobilier « Rue du Colvert »

VENTE Commune de ROYAN / SARL EDEN PROMOTION

Monsieur le Député-Maire,

Je viens par la présente vous informer de l'avancement du dossier référencé.

Concernant la partie sociale du projet, nous vous confirmons la viabilité certaine de l'opération de vente en VEFA de 15 logements sociaux à l'Office Départemental Habitat 17. Pour autant, les retards successifs, à la fois dans le financement de l'Office et dans l'instruction du PLU de Royan rendent cette signature impossible avant la fin de cette année.

Je vous précise par ailleurs que ce dossier est lauréat de l'appel à projet Bâtiment à Energie Positive (BPOS) lancé par la région et sera le premier de ce type en Poitou-Charentes : nous aurons le plaisir de vous convier aux différentes manifestations en rapport avec cet objet.

Concernant les Maisons individuelles, malgré la qualité du produit et son faible niveau de prix, le programme n'a pas décollé commercialement : nous avons beaucoup pâti du durcissement de la loi SCELLIER en zone B2. Nous sommes dans l'attente des conditions précises de la nouvelle loi DUFLOT pour adapter nos ventes en conséquence. Nous discutons par ailleurs avec deux bailleurs sociaux pour éventuellement, en cas de mévente persistante, monter l'opération en Accession sociale à la propriété.

Pour toutes ses raisons nous faisons appel à votre compréhension pour décaler la date butoir de nos accords sur le foncier du 31/12/2012 au 31/12/2013, en conservant toutes les autres clauses de règlement du prix, indispensables pour passer l'acte avec les HLM au plus tôt (toute fin 2012, début 2013 au pire)

Restant à votre disposition, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour la SARL RDV

SARL RDV

17 Rue Jean Perrin - Edouard Belin

17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 44 92 00

SIRET 40356981200022 - NAF 6810Z